



PREMIÈRE ÉDITION 3-4-5 AVRIL 2024

# Règlement de la compétition

DATE LIMITE D'INSCRIPTION: 14 FÉVRIER 2024

## 4 COMPÉTITIONS

### CATÉGORIE "PROFESSIONNELS"

- COURTS-MÉTRAGES 8 À 35 MINUTES
- LONGS-MÉTRAGES PLUS DE 35 MINUTES

### CATÉGORIE "WEB » (PRO. ET INDÉPENDANTS)

- WEB SÉRIES ET WEB DOCS

### CATÉGORIE "ÉCOLES"

- COURTS-MÉTRAGES INFÉRIEURS À 26 MINUTES

# SÉLECTION ET CONDITIONS D'ADMISSION À LA COMPÉTITION

Une quinzaine de documentaires sportifs professionnels, une douzaine de documentaires web et une dizaine de films écoles sont sélectionnés pour participer à la compétition.

Les films présentés au DEAUVILLE SPORT DOC FESTIVAL sont choisis par un comité de sélection, sous la responsabilité du directeur de la programmation. La décision du comité de sélection du DEAUVILLE SPORT DOC FESTIVAL est sans appel.

*Sauf dérogation, tout film **ayant été réalisé après le 1<sup>er</sup> juin 2022**, peut être inscrit dans l'une des catégories compétitives suivantes s'ils remplissent les conditions correspondantes :*

## CATÉGORIE "PROFESSIONNELS"

### ➤ LONGS-MÉTRAGES PLUS DE 35 MINUTES

Films documentaires sportifs d'une durée supérieure à 35 minutes

Sont considérés comme professionnelles, les œuvres dont la diffusion est linéaire ou numérique.

Il s'agit de documentaires ayant un rapport direct avec le sport. Il peut s'agir de documentaires unitaires ou de séries-documentaires. Dans ce cas, seuls seront acceptés le pilote ou l'épisode n°1.

### ➤ COURTS-MÉTRAGES 8 À 35 MINUTES

Films documentaires sportifs d'une durée comprise entre 8 et 35 minutes

Sont considérés comme professionnelles, les œuvres dont la diffusion est linéaire ou numérique.

Il s'agit de documentaires ayant un rapport direct avec le sport. Il peut s'agir de documentaires unitaires ou de séries-documentaires. Dans ce cas seuls seront acceptés le pilote ou l'épisode n°1.

## CATÉGORIE "WEB" (PROFESSIONNELS & INDÉPENDANTS)

### WEB SÉRIES ET WEB DOCS

Œuvre à valeur documentaire de format court (inférieur à 8 minutes).

Sont considérés comme professionnelles et indépendantes, toutes œuvres pensées pour et diffusées sur les réseaux sociaux (youtube, tiktok...) dont la première diffusion est digitale. Il s'agit d'œuvres à valeur documentaire de format court (inférieur à 8 minutes) ayant un rapport direct avec le sport. Il peut s'agir de documentaires unitaires ou de mini séries-documentaires (un minimum de 3 épisodes). Dans ce cas, seuls seront acceptés le pilote ou l'épisode n°1.

## CATÉGORIE "ÉCOLES"

Sont considérés comme catégorie écoles, les films réalisés et produits dans le cadre des écoles publiques ou privées de cinéma et/ou de journalisme, quelque soit le diplôme présenté. Il s'agit de documentaires dont la durée est inférieure à 26 minutes, ayant un rapport direct avec le sport.

***les documentaires et reportages, dont la version originale est dans une autre langue que le français, doivent être sous-titrés en français***

***La ligne éditoriale du Festival est axée sur les histoires emblématiques autour du sport.  
Il valorisera pour les prix spéciaux la valeur sociétale des films présentés.***

De façon générale, l'entité (ou le particulier) qui inscrit l'œuvre déclare être propriétaire de tous les droits nécessaires à son inscription et pouvoir en conséquence autoriser sa diffusion dans le cadre du Deauville Sport Doc Festival, sans que le Festival ne soit jamais ni recherché, ni inquiété à cet égard.

L'entité (ou le particulier) qui inscrit l'œuvre garantit également et formellement au Festival qu'aucun élément de l'œuvre ne saurait porter préjudice à quelque personne physique ou morale que ce soit et que n'est introduite dans l'œuvre aucune reproduction ou réminiscence susceptible de violer les droits des tiers, ni de donner lieu à des attaques pour plagiat et/ou contrefaçon et/ou violation de droits à l'image, ni de troubler le Festival par la projection de l'œuvre. L'entité (ou le particulier) garantit le Festival que l'œuvre ne fait l'objet d'aucun litige et déclare qu'à sa connaissance, elle ne viole ni ne contrefait aucun droit protégé d'un tiers.

L'entité (ou le particulier) qui inscrit l'œuvre garantit le Festival contre toutes actions judiciaires liées à la participation de l'œuvre au Festival et à sa projection publique, et supportera seul les frais et les responsabilités d'un éventuel procès.

L'inscription d'une œuvre vaut autorisation de publication dans les outils de communication du Festival (et sur tous supports de son choix) des extraits filmiques, photos, textes de présentation, interviews sonores, filmés ou publiés, biographies et filmographies relatives à l'œuvre, fournis par l'ayant-droit dans son dossier de présentation et/ou acquis par les services de documentation du Festival.

## PRÉ-SÉLECTION

Le dossier de candidature doit être rempli en ligne avant le 14 février 2024 sur la plateforme DOCFILMDEPOT à l'adresse suivante : [www.docfilmdepot.com](http://www.docfilmdepot.com)

### FRAIS D'INSCRIPTION D'UNE OEUVRE

*Le montant de l'inscription est de **100€ TTC** pour chaque œuvre inscrite dans la catégorie "**PROFESSIONNELS**" - **Compétitions courts et longs métrages**.*

*Le montant de l'inscription est de **50€ TTC** pour chaque œuvre inscrite dans la catégorie "**WEB**" (**PROFESSIONNELS & INDÉPENDANTS**)*

*Le montant de l'inscription est de **50€ TTC** pour chaque œuvre inscrite dans la catégorie "**ÉCOLES**"*

*Le règlement des frais d'inscription doit être effectué par PayPal ou carte bancaire directement sur la plateforme DOCFILMDEPOT lors de l'inscription.*

*L'inscription ne vaut pas programmation, les œuvres étant soumises à une sélection.*

*Les frais d'inscription restent acquis même si l'œuvre n'est pas sélectionnée.*

# SÉLECTION

Un Comité de Sélection, composé de professionnels choisis pour leur expertise (directeurs des sports et/ou du documentaire des chaînes ou plateformes, producteurs, auteurs, journalistes...), visionne l'ensemble des œuvres candidates et établit la Sélection Officielle du Festival en toute indépendance.

Dans le cas où l'un des membres du Comité de Sélection aurait un lien direct ou indirect avec l'une des œuvres proposées à la sélection, celui-ci ne pourra prendre part aux votes concernant cette œuvre.

Critères de jugements ou de présélection : narration, originalité du sujets, montage et approche sociétale (pour les prix spéciaux)

**La sélection des films sera annoncée début mars 2024.**

Des photos du film et du réalisateur devront être fournies.

Pour chaque film en compétition, le Festival demande que la copie numérique, sous-titrée en français (pour les productions internationales), soit envoyée dès l'annonce de la sélection et au plus tard le 12 mars 2024.

L'œuvre doit être envoyée sur une clé USB ou un disque externe, formaté en EXFAT. Le disque ne doit pas contenir d'autres éléments que l'œuvre. L'œuvre, pour être diffusée après sa sélection, doit répondre aux critères d'encodages suivants :

Framerate :

- 25p / 50p

Codec :

- H264

- H265

- DNXHD

- Apple prores

Conteneur :

- mxf

- mov

- mp4

Résolution (HD) :

- 1920.1080

- 3840.2160

- 7680.4320

Aucune rémunération ne pourra être demandée par les sociétés de production ou de distribution pour la projection des films en Compétition.

L'envoi des supports de projection jusqu'à Paris sera à la charge de l'expéditeur et devra être effectué en "port payé". Toute copie envoyée en port dû sera refusée. Le retour des supports de projection sera effectué dans la quinzaine qui suit la fin du Festival et sera à la charge du Festival.

En cas de perte ou de dommage sur la copie entre sa réception et sa réexpédition, la responsabilité du Festival ne sera engagée que pour la valeur de remplacement de la copie ou de la partie concernée.

# LES PRIX

## LES PRIX SONT REMIS PAR LES JURYS

### 5 PRIX POUR LA CATÉGORIE "PROFESSIONNELS"

- ✓ GRAND PRIX
- ✓ PRIX DE LA CRÉATION ORIGINALE
- ✓ PRIX DE LA RÉALISATION
- ✓ PRIX DE LA NARRATION
- ✓ COUP DE CŒUR DU JURY

### 3 PRIX POUR LA CATÉGORIE "WEB" (PROFESSIONNELS & INDÉPENDANTS)

- ✓ GRAND PRIX
- ✓ PRIX DU NOUVEAU FORMAT, INNOVATION
- ✓ PRIX ESPOIR

### 2 PRIX POUR LA CATÉGORIE "ÉCOLES"

- ✓ GRAND PRIX ÉCOLE
- ✓ COUP DE CŒUR DU JURY

Chaque prix est éligible au parrainage et/ou à la dotation par un partenaire ou une institution.

Les choix du jury et des professionnels ne peuvent donner lieu à recours.

Le palmarès sera dévoilé lors de la soirée de remise des prix du vendredi 05/04/2024.

Le nombre de prix est donné à titre indicatif, sous réserve de modifications.

*LE FESTIVAL RECOMPENSERA ÉGALEMENT CERTAINES OEUVRES AVEC DES PRIX À VALEUR SOCIÉTALE : RÔLE-MODÈLE/ IMPACT/ENGAGEMENT...*

## COMPLÉMENT D'INFORMATION

Le présent règlement est rédigé en français et en anglais. En cas de contestation sur l'interprétation du texte, la version française fera foi. La direction du Festival se réserve le droit de prendre toute décision relative à des questions non prévues par le présent règlement.

Les demandes d'admission à la compétition du DEAUVILLE SPORT DOC FESTIVAL impliquent l'acceptation inconditionnelle du présent règlement.

Le tribunal civil de PARIS est seul compétent en cas de litige.



[www.sportdocfestival.com](http://www.sportdocfestival.com)

[contact@sportdocfestival.com](mailto:contact@sportdocfestival.com)